

PAIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
82 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er}.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^e, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef
du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 17 juillet 1847.

DU VOTE DES TAXES D'OCTROI DANS LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 1847.

(9^{me} Article.)

Monsieur le rédacteur,

Elle est enfin consommée selon les vœux de l'administration municipale, cette œuvre impopulaire, cette lourde faute qu'elle expiera plus tôt qu'elle ne le pense. Remercions d'abord l'opposition, cette opposition qui s'est retrouvée compacte comme un seul homme au jour du danger, défendant pied à pied la bourse des contribuables; remercions aussi ceux qui, n'étant point désignés par nous au suffrage populaire, ont compris comme nous les intérêts de la cité et rompu dans cette occasion décisive les liens qu'on voulait rendre plus étroits, plus intolérables encore.

Quelle clarté jaillit, quel enseignement ressort de ce vote! et combien il nous sera facile de démontrer à nos concitoyens de quel côté sont les hommes d'ordre, de stabilité, de conservation intelligente, de liberté vraie, et de quel côté sont les hommes voués à toutes les faiblesses, à toutes les adulations, chaînes pesantes qui enlacent les hommes, malgré leur devoir, malgré le cri de leur conscience inquiète.

Examinons si le vote qui a eu lieu pouvait être autre qu'il n'a été avec de pareils éléments.

29 votants sur 42 conseillers municipaux.

D'une part, une phalange homogène, une pensée unique, celle du premier adjoint; huit voix d'adjoints délibérant dans leur propre cause, en dehors de toute proportion loyale avec le nombre des votants dont ils forment le tiers environ; ajoutez à cela quatre conseillers à la cour royale, un ancien président du tribunal de commerce, un avocat-général, en tout treize voix instinctivement groupées autour du pouvoir. Que reste-t-il donc de cette majorité de 18 voix? Cinq voix seulement indépendantes, par la profession du moins, et qui peuvent se soustraire à cette atmosphère de servilisme qu'on respire dans les régions qui se sont créées un intérêt en dehors des intérêts populaires.

D'autre part, que voyons-nous? Une minorité de onze voix, et, dans cette minorité, un seul fonctionnaire, honorable exception.

Les électeurs comprendront-ils enfin ce qu'il leur reste à faire lorsque les mandats de ces dix-huit votants seront expirés? Nous sommes sur ce point sans inquiétude, la réaction est inévitable; et si ce déplorable vote a fait faire un pas de plus dans la voie des charges publiques, il aura du moins et à tout jamais rompu le groupe immobile, rétrograde même, qui, discipliné au nom des intérêts matériels, abhorrait et calomniant tout progrès régulier, dédaigneux du sort des classes laborieuses, se croyait le maître absolu de la situation. Le danger commun aura convié les gens honnêtes de tous les partis à n'en former qu'un seul contre la corruption politique, contre le gaspillage des deniers publics et la rouerie administrative.

Nous ne saurions trop le répéter, là où il n'y a plus ni confiance, ni considération, l'exercice du pouvoir est impossible. On ne tardera pas à en faire à Lyon l'expérience, car, la lumière se faisant, la justice est prochaine.

Nous donnerons quelques détails sur cette triste séance où ont été sacrifiés les intérêts des contribuables. Nous serions désolé d'en exagérer les incidents, et nous n'affirmerons rien que nous ne soyons prêt à soutenir envers et contre tous.

La séance a commencé par une réclamation de M. Tourret, qui s'est plaint à juste titre du compte-rendu de la dernière séance, compte-rendu partial et blessant pour le caractère de M. Tourret, et d'autant plus intolérable, qu'il est rédigé par l'administration elle-même. M. Arnaud, oubliant toute réserve, s'est élevé avec chaleur contre ce qu'il a appelé l'ingratitude de M. Tourret. « Et de quoi vous suis-je redevable? s'est écrié M. Tourret. — Du siège même que vous occupez dans cette enceinte, a répliqué M. Arnaud, puisque j'ai assuré votre élection. »

Quelle politesse et quelle convenance de langage! Comment! parce que l'administration municipale aura été favorable à l'élection de M. Tourret, qui ne l'a point sollicitée, M. Tourret, oubliant ses devoirs envers ses commettants, étouffant le cri de sa raison et de sa conscience, s'assimilera à ces fonctionnaires qui n'attendent qu'un signe du pouvoir pour obéir! Voilà la part de liberté qu'on entend laisser aux représentants des intérêts les plus précieux; on les injurie en plein conseil au moindre signe d'indépendance. Mais n'est-ce pas tout à la fois proclamer que ceux-là seuls qui ont reçu le mandat électoral malgré la mairie sont capables d'aborder dignement les questions d'intérêt public? N'est-ce pas imprimer au front des hommes favorisés par le concours de l'administration la marque ineffaçable de leur sujétion? Si l'opposition permettait à MM. les édiles de pareils écarts, il faudrait renoncer à toute dignité dans les débats du conseil.

Les taxes ont été combattues par MM. Bergier, Darmès, Laforest, Dunod, Dervieu, Barrillon et Falconnet; mais que faire contre un parti pris?

Au moment où M. Laforest a déposé sur le bureau une pétition contre les taxes, revêtue de près de 6,000 signatures, M. le premier adjoint a entrepris de contester la légalité de ce

dépôt. Il ne serait pas permis d'adresser au conseil, par les soins d'un conseiller, au sujet d'un impôt, une pétition des électeurs, des commerçants, des patentés, qui vous ont faits ce que vous êtes, parvenus de la veille? une pétition de gens sans lesquels vous végéteriez dans l'obscurité. Cette outrecuidance sans frein a pourtant été combattue par un des fidèles amis, un légiste, qui a reconnu qu'on allait trop vite et trop loin.

Le principe reconnu, M. le premier adjoint s'est alors expliqué sur la pétition des 6,000 signatures avec ce dédain qui lui sied si bien, et s'est cru le droit de prononcer certaines paroles qui sont de tout point contraires à la vérité.

« Les délégués du commerce, a dit M. Reyre, sont venus » me voir dans la matinée même, et m'ont assuré qu'ils renon- » caient à leur pétition, satisfaits qu'ils étaient de la réduction » du projet des taxes, et qu'ils me priaient de croire qu'il n'y » avait entre eux et les auteurs de la pétition nouvelle con- » tre les taxes aucune solidarité. »

Il faut bien le dire, puisque cela est, Monsieur le premier adjoint, et nous vous défions, vous et vos scribes, de faire parler autrement les délégués du commerce; vous avez encore cette fois trompé le conseil.

La vérité, la voici. Sur quatre délégués, trois ont assisté à la délibération où a été nommée une commission pour rédiger cette pétition. Cette pièce leur a été communiquée avant l'impression; ils l'ont approuvée sans aucun changement, ils l'ont signée; deux d'entre eux l'ont fait signer comme leur propre ouvrage à un grand nombre de personnes; ils ont encouragé de tous leurs efforts les démarches des pétitionnaires, et si le jour de la séance, par des motifs inutiles à citer, deux délégués que nous connaissons, et qui ne nous démentiront pas, se sont présentés chez vous pour faire le dépôt de leur pétition, ils n'ont pas prononcé un seul mot qui vous autorisât à dire qu'ils blâmaient la pétition couverte de 6,000 signatures, car ils l'ont signée et appuyée autant que la leur même; ils ne vous ont point dit qu'ils étaient satisfaits de votre projet amendé, ni qu'ils retireraient leur pétition, car ils savaient bien qu'ils n'avaient pas le droit d'anéantir la volonté exprimée de 3,500 personnes sans les consulter. Il n'y a que vous qui ignoriez ces devoirs.

Bien au contraire, les délégués vous ont confié cette pétition pour la présenter en leur nom au conseil; vous en avez usé contre eux, contre nous, dans le but de tromper le conseil d'une manière que nous ne qualifierons pas, pour ne pas le faire trop énergiquement. A l'aide d'un odieux subterfuge, vous avez cherché à neutraliser une pétition par le prétendu retrait de l'autre. Et voilà cependant la moralité des hommes qui administrent la seconde ville du royaume!

Glorifiez-vous, Messieurs les votants du 15 juillet, du nouveau fleuron de votre couronne fiscale; vous serez jugés selon vos œuvres, soyez-en sûrs, et le temps qui s'écoulera avant de vous donner un congé en bonne forme nous permettra de nous préparer avec plus de maturité pour nous débarrasser légalement de mandataires si dévoués que vous.

Agréez, Monsieur le rédacteur, etc. UN CONTRIBUABLE.

Paris, le 15 juillet 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Aujourd'hui, à quatre heures, la cour des pairs délibérait encore. On pensait, toutefois, qu'elle ne se séparerait pas avant de rendre son arrêt.

Dès hier, la question de la culpabilité avait été résolue pour tous les accusés. Ce qui paraît avoir prolongé cet après-midi la délibération, c'est que la cour n'est pas d'accord sur la peine à appliquer au général Cubières. Il y a des pairs qui reculent devant la dégradation, en souvenir des beaux services militaires de M. Cubières.

— La cour des pairs devra se réunir de nouveau, le 28 de ce mois, pour juger M. Pellapra comme contumace, si cet accusé, ce qui n'est pas probable, ne s'est pas présenté à la cour avant cette époque.

— On assure que M. Ardit, chef du bureau des prisons au ministère de l'intérieur, et dont le frère était l'un des intéressés dans l'entreprise de la maison de Clairvaux, est mis à la retraite. On ajoute qu'une enquête judiciaire va avoir lieu sur les faits qui ont été dénoncés par la presse et par la tribune.

— On assure que la propriété de la Presse va passer dans de nouvelles mains. Le ministère, ne sachant plus que faire pour échapper aux griffes de M. Emile de Girardin, aurait décidé plusieurs de ses amis à faire un sacrifice pour enlever à cet écrivain un instrument dont il s'est servi contre lui avec une rancune si impitoyable. La Presse serait à la veille de passer entre les mains de M. André Cottier, banquier, pour une somme de 1,500,000 fr. Si ce marché se réalise, M. de Girardin n'aura pas encore fait une trop mauvaise spéculation en s'échappant des rangs du parti ministériel pour passer momentanément dans l'opposition. Il a, en effet, dans la Presse, une part qui représente environ la moitié de cette propriété, et rien ne l'empêcherait, les excitations de la polémique lui faisant défaut, de chercher un aliment à son activité dans des spéculations nouvelles.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 14 juillet.

M. LHERBETTE demande l'impression des listes des détenteurs actuels des actions de ce chemin de fer.

M. SAPEY insiste pour l'ajournement; il fait remarquer la contradiction qui se trouve entre les évaluations des ingénieurs du gouvernement et celles

des ingénieurs de la compagnie. La chambre aura-t-elle le temps de consacrer à l'examen d'une telle question tout le temps nécessaire?

M. JAYR, ministre des travaux publics: Ces observations trouveront place dans la discussion. Il s'agit aujourd'hui uniquement de savoir si la chambre maintiendra à son ordre du jour un projet destiné à hâter l'achèvement de la grande ligne qui, traversant tout notre territoire, unira la Manche à la Méditerranée.

M. GRANDIN appuie l'ajournement d'un projet de loi destiné non pas à réprimer, mais à réprimer l'agiotage, à lui donner des primes nouvelles. (Rires et murmures.)

M. le ministre vient de parler de la nécessité d'occuper les ouvriers. Mais les travaux des chemins de fer n'occupent pas de Français, il n'y a là que des Anglais, des Sardes et des Piémontais. (Mouvement. — Réclamations.) M. Grandin demande que le projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon soit retiré de l'ordre du jour.

Cette proposition n'est pas adoptée. L'ordre du jour appelle la discussion de la question relative au service de la bibliothèque de la chambre, à son organisation et à la confection d'un catalogue.

« Art. 1^{er}. Il sera fait un nouveau catalogue des livres composant la bibliothèque de la chambre des députés. »

« Ce catalogue sera rédigé par les employés de la bibliothèque, sous la direction du bibliothécaire. »

« Jusqu'à l'entier achèvement du catalogue, il sera présenté à la chambre, dans le courant de chaque session, un compte-rendu sur l'état d'avancement du travail. » — Adopté.

« Art. 2. Le personnel des employés de la bibliothèque sera composé ainsi qu'il suit, à partir du 1^{er} août 1847, savoir :

« Un bibliothécaire, un sous-bibliothécaire, un sous-bibliothécaire adjoint, deux employés principaux, deux employés ordinaires. »

« A l'avenir, les employés de la bibliothèque ne pourront être choisis que parmi les employés, soit des bibliothèques publiques, soit des bibliothèques dépendant des grands établissements publics, et parmi les anciens élèves de l'école des chartes, munis d'un diplôme d'archiviste paléographe. Ils devront posséder une langue vivante. » — Adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget de la chambre.

La chambre se forme en comité secret.

La séance publique n'est pas reprise.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 15 juillet 1847.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre adopte divers projets de loi d'intérêt local concernant des impositions, des emprunts ou des délimitations de communes, pour les villes ou les départements ci-après : Dieppe, Oise, Nantes, Lot, Pas-de-Calais, Lyon, Isère, Manche, Vienne, Basses-Pyrénées, Loir-et-Cher et Indre, Charente-Inférieure.

La chambre reprend ensuite la discussion du budget des dépenses, exercice de 1848. La chambre a adopté hier l'article 1^{er} du projet de loi. Le crédit total pour l'état A s'élève à la somme de 1,440,210,170 f.

La chambre vote sans débat les cinq articles suivants.

La commission propose sous le n° 7 un article ainsi conçu :

« La faculté accordée par des lois spéciales de reporter, par une ordonnance royale, d'un exercice à l'autre les crédits non consommés, cessera d'exister à partir du 31 décembre 1848. »

Cette disposition ne recevra pas son application dans le cas où il s'agirait soit d'un crédit limité à un seul exercice, soit de la dernière allocation d'un crédit réparti sur plusieurs années. »

M. ACHILLE FOULD insiste pour cette spécialisation des crédits déterminés dans chaque chapitre.

M. JAYR, ministre des travaux publics: Une pareille exigence rendrait impossible l'achèvement des grands travaux. C'en serait fait de l'administration des travaux publics.

MM. ÉTIENNE et RIHOUEZ soutiennent que les crédits ne doivent pas être détournés de l'emploi spécial qui leur est assigné.

MM. DUMON, DESLONGRAIS, BIGNON et QUINETTE présentent encore des observations sur cette question.

M. DESLONGRAIS propose et développe un amendement qui est adopté dans les termes suivants :

« Il sera joint, tous les cinq ans, aux documents fournis à l'appui du budget, un état des traitements des fonctionnaires, agents administratifs, officiers de tous grades et employés des services civils et militaires, compris au budget général de l'état, conforme à celui publié en 1851. Cet état, ainsi que l'état de 1851, sera lui-même réimprimé et joint au budget de 1849. »

M. DE RAINNEVILLE propose un autre article additionnel ainsi conçu : « A l'avenir, le budget de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations sera annexé au budget général de l'état. »

M. F. DELESSERT croit l'amendement inutile. Tous les ans il est rendu un compte exact aux chambres des opérations de ces deux caisses.

M. DE RAINNEVILLE: Cela ne suffit pas; cette situation n'est pas régulière. Il vaut mieux revenir aux principes et avoir l'œil sur les opérations de ces deux caisses. Qui empêcherait la seconde de ces caisses de placer l'argent dont elle est dépositaire dans les entreprises industrielles, dans les chemins de fer? Ses opérations, qui, il y a vingt-cinq ans, ne portaient que sur deux ou trois millions, portent aujourd'hui sur plus de cinquante millions, et cette somme est assez importante pour qu'on la surveille directement.

M. DUMON repousse cet amendement, qui n'est pas adopté.

La chambre passe au scrutin sur l'ensemble du budget des dépenses.

M. LE PRÉSIDENT: Je ferai faire à l'avenir une convocation à domicile, et j'espère que MM. les députés seront exacts.

M. DUPRAT: Vous ne ferez pas venir ceux qui ne veulent pas venir.

M. LE PRÉSIDENT: Le président se réserve d'ordonner un appel nominal pour le premier scrutin, et un autre pour le second, dans la même séance.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants,	234
Majorité absolue,	118
Pour,	216
Contre,	18

La chambre adopte.

Il est quatre heures. On dépose sur la tribune le rapport du projet sur les marques de fabrique.

Banquet de la Réforme électorale et parlementaire.

Au commencement du banquet, M. le président donne la parole au secrétaire du comité central.

M. PAGRERRE: Messieurs, au début même de cette réunion, le comité central des électeurs de l'opposition du département de la Seine croit devoir vous en faire connaître le but et l'organisation.

Le comité central a pris l'initiative d'une grande mesure: il a soumis aux comités d'arrondissement un projet de pétition pour la réforme électorale et parlementaire. Tous l'ont adopté.

Signalant les vices nombreux de la loi de 1831, mais laissant aux législateurs le soin d'y substituer un système d'élection qui respecte mieux le droit, la justice, la morale, la pétition du comité central devrait être acceptée par tous ceux qui veulent l'application sincère et complète du gouvernement représentatif, quelles que soient d'ailleurs l'étendue de leurs opinions ou la modération de leurs exigences. (Très bien !)

Nous sommes heureux de le dire, déjà une franche approbation lui a été donnée par toutes les nuances de l'opposition, dans le parlement, dans la presse, dans le corps électoral.

Malgré l'attente que ce triple assentiment fut constaté par une manifestation éclatante qui retentît et se propagât dans le pays tout entier. C'est pour cela, Messieurs, que le banquet de la réforme électorale et parlementaire a été organisé. Un appel a été fait par le comité central aux comités d'arrondissement ; ils y ont répondu. Et si l'impossibilité de trouver un plus vaste local n'eût forcé de limiter le nombre des assistants, nous aurions vu réunis par un même sentiment, poursuivant un même but, ces 10,000 électeurs de la Seine qui, aux dernières élections, donnèrent à la France électorale un exemple, hélas ! trop peu suivi. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Des invitations ont été adressées aux députés du centre gauche, de la gauche et de l'extrême gauche qui se sont hautement prononcés pour la réforme électorale et parlementaire, aux principaux rédacteurs de l'opposition qui en proclament incessamment l'impérieuse nécessité, aux représentants de la presse départementale et aux présidents des comités électoraux de plusieurs villes.

Nos invitations ont été acceptées avec empressement : quatre-vingts députés sont aujourd'hui parmi nous, et si des empêchements légitimes nous font regretter l'absence de quelques uns, tous nous ont assurés de leur concours pour la réalisation des réformes que nous poursuivons.

Voix nombreuses : Nous y comptons !

M. PAGNERRE : La présidence de cette réunion a été dévolue à un des derniers représentants de la révolution de 89, au vénérable président du comité central, M. de Lasteyrie ; deux vice-présidents, MM. Recurt et Pagnerre (Bravo ! bravo !), et de nombreux commissaires choisis parmi les électeurs de chaque arrondissement ont été désignés pour l'assister.

Nous vous prions, messieurs, de consacrer, par votre assentiment, l'autorité qui nous a été confiée. Notre mission, d'ailleurs, sera facile à remplir, car nous apporterons tous, dans cette manifestation patriotique, le calme, la modération, l'ordre et la dignité qui conviennent à des citoyens libres, accomplissant un grand acte politique. (Oui ! oui ! — Applaudissements vifs et prolongés.)

Après le dîner, pendant lequel l'ordre le plus complet, la cordialité la plus franche n'ont cessé de régner, M. de Lasteyrie, président du comité central et du banquet, porte le toast suivant :

A la souveraineté nationale !

M. DE LASTEYRIE : Messieurs, l'âge avancé auquel je suis parvenu m'a permis d'assister aux deux grandes révolutions qui ont ébranlé le monde.

Deux fois, à la distance d'un demi-siècle, j'ai vu triompher ces principes éternels sur lesquels l'Assemblée constituante avait fondé la liberté, la prospérité et la gloire de notre patrie.

Vainement la France eut-elle bientôt à soutenir une lutte sans exemple contre la coalition formée par les souverains de l'Europe ;

Vainement des circonstances terribles vinrent-elles jeter un voile funèbre sur l'image de la liberté ;

Vainement, plus tard, un météore brillant put-il éclipser momentanément le soleil de la révolution ;

Vainement enfin une dynastie de droit divin fut-elle imposée à la France, épuisée par vingt-cinq années de luttes, de combats et de gloire ;

Le peuple de 1830 releva bientôt le drapeau de 89, et les principes de la révolution française firent une fois de plus le tour du monde. (Bravo ! bravo !)

Qui n'aurait eu confiance alors dans l'avenir de cette liberté, dont tout un peuple s'était rendu digne à la fois par son courage et par sa modération ?

Qui aurait pu prévoir tous ces efforts tentés depuis pour rétrograder vers un passé désormais impossible (Qui, oui, désormais impossible !), toutes ces atteintes portées aux droits acquis, et ce retour vers des pratiques gouvernementales également réprochées par la morale et la politique ?

Ce que la force n'a pu faire, la corruption le tente ; mais la volonté populaire saura triompher de la corruption et de l'intrigue comme elle a triomphé de la force. (Vifs applaudissements.)

Mon âge ne me permettra point peut-être de voir la fin d'un système si funeste à la prospérité et à la dignité de mon pays (Si, si, espérons-le !), mais un grand nombre d'entre vous la verront, j'en ai la conviction.

Non, messieurs, ce ne sera pas en vain que le principe de la souveraineté nationale, si fécond dans ses conséquences, aura été proclamé solennellement à deux époques mémorables. Répété de génération en génération, il trouvera un écho dans tous les cœurs. **A la souveraineté nationale !** (Longs et chaleureux applaudissements.)

M. le président : La parole est à M. Recurt, vice-président du comité central.

M. RECURT : A la révolution de 1830 !

Nous touchons au dix-septième anniversaire de ce mémorable événement qui consacra de nouveau le grand principe de souveraineté nationale confié par nos pères en 89, voilé pendant quinze ans sous les gloires de l'Empire, et englouti plus tard sous nos désastres.

Quelle révolution fut jamais plus noble et plus légitime ? La population en masse se leva spontanément pour défendre ses libertés et repousser les tentatives criminelles du pouvoir. Elle combattit héroïquement, et, après la victoire, elle fut généreuse et magnanime. (Très bien ! très bien !)

Cette révolution eut un retentissement immense dans le monde. Que d'espérances elle jeta au sein des nations ! Les peuples la saluèrent avec des tressaillements de joie, et les monarchies absolues de l'Europe furent frappées de consternation et d'effroi. (C'est vrai !)

Sous le souffle populaire avaient disparu et la monarchie de droit divin et toutes les prétentions surannées de l'ancien régime. Le drapeau national était relevé, les honteux traités de 1815 étaient déchirés, une ère nouvelle de liberté et d'égalité, de dignité et d'indépendance se levait pour notre glorieuse nation.

Ce triomphe éclatant avait porté l'enthousiasme dans tous les esprits. Tous les cœurs étaient inondés de bonheur. Notre belle patrie se relevait tout à coup de ses humiliations passées, et, plus forte et plus puissante, elle reprenait dans le monde son rang civilisateur à la tête des nations. (Très bien ! très bien !)

Hélas ! dans l'effusion de ces sentiments, le peuple fut confiant à l'excès. Il crut aux pompeuses promesses, et, dans sa bonne foi, il ne sut ni prendre ni exiger des garanties. Aussi l'illusion ne fut pas de longue durée. Le gouvernement issu de la révolution nous riva de nouveau aux odieux traités de 1815. Les élans du peuple furent repoussés, partout leur espoir fut déçu, et constamment, depuis, notre gouvernement a laissé dans un lâche abandon les nations qui, à notre exemple, ont tenté de s'affranchir, lorsqu'il n'a pas fait cause commune avec leurs oppresseurs. (Vifs applaudissements.)

Aujourd'hui enfin, après l'attentat infâme des puissances envers Cracovie, il ose invoquer contre la Suisse démocratique ces traités de la sainte-alliance qui nous couvrent de confusion. (Sensation prolongée.)

A l'intérieur, quels progrès se sont-ils accomplis ? Dès les premiers jours, le pouvoir devint réactionnaire. Le programme de l'Hôtel-de-Ville ne tarda pas à être désavoué, les hommes qui avaient le plus contribué à la révolution furent repoussés, et les libertés et les droits les plus chers au peuple lui furent enlevés.

Nos institutions, bien loin de se développer selon l'esprit de la révolution de juillet, ont constamment été faussées dans leur sens libéral lorsqu'on n'a pu les détruire. Les élections, cyniquement viciées par la plus éhontée corruption, ont produit des majorités parlementaires plus hostiles et plus antipathiques à toute idée d'amélioration et de réforme que ne le fut aucune majorité sous la Restauration. (C'est vrai !)

Dans l'ordre matériel, le gouvernement à bon marché s'est réalisé avec un budget de plus de 1800 millions, un déficit énorme et la perspective d'une crise financière inévitable.

On peut apprécier la surveillance, l'ordre et l'économie apportés dans les dépenses par toutes ces accusations de gaspillages et de dilapidations dont la tribune parlementaire et les tribunaux retentissent si souvent, et la moralité du pouvoir par ces révélations accusatrices qui l'incriminent en face et ces procès scandaleux frappant des personnages qui ont été investis des plus éminentes fonctions de l'Etat.

Enfin, Messieurs, qu'a fait le pouvoir dans l'intérêt et pour le développement du commerce et de l'industrie ? Quelle initiative a-t-il prise pour améliorer le sort des classes laborieuses ? Au milieu de ses préoccupations conservatrices, a-t-il su avoir du moins une sage prévoyance et prendre opportunément toutes les mesures utiles pour assurer leur subsistance ? Les faits sont là pour répondre. (Très bien !)

Qu'on cherche aujourd'hui dans le pays quelque vestige de cette prospérité croissante dont on s'agitait pendant si longtemps, on y trouvera le manque absolu de confiance, la plus déplorable stagnation dans les affaires, des souffrances générales inouïes, partout le manque de travail, des brags inoccupés, et la misère et la faim dévorant les populations malheureuses. Est-ce là ce que devait produire la révolution de juillet ? (Non ! non !)

Ne désespérons pas cependant. Toute force et toute puissance résident dans la nation. Il nous reste le principe de la souveraineté nationale remis en lumière par la victoire du peuple. C'est sous son invocation que notre vénérable président a placé cette imposante réunion. Rallions-nous autour de ce symbole sacré vivifiés par un chaleureux dévouement. Il est temps, Messieurs, si l'on veut éviter à la société des secousses violentes, des déchirements affreux, qu'une salutaire agitation réveille l'esprit public dans le pays : il est temps que tous les citoyens honnêtes, aimant la liberté et la patrie, se lèvent pour combattre légalement, mais avec énergie, ce funeste système qui dirige les affaires de la France. La mesure du mépris est comble. (Bravo ! bravo !) Protestons avec la plus véhémence indignation contre toutes ces lâchetés, toutes ces hontes, ces souillures et ces corruptions. Que l'opinion publique, provoquée par nous, fasse entendre sa voix puissante, et bientôt, de son souffle bienfaisant, elle aura dissipé tous ces miasmes délétères qui menacent de gangrener la nation !

Au triomphe et à l'application des idées et des principes qui amenèrent les révolutions de 89 et de 1830 ! (Longs et unanimes applaudissements.)

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Odilon Barrot.

M. ODILON BARROT : Je me réunis de toute la puissance de mes convictions au toast qui vient de vous être présenté. Oui, à la glorieuse, à sublime révolution de juillet !... (Très bien ! très bien !)

Notre nation s'y est montrée ce qu'elle est : brave dans la lutte, magnanime après la victoire, trop confiante après le triomphe !... (Où ! oui ! — Bravo ! bravo !)

Ah ! permettez-nous de nous rattacher à ce glorieux souvenir ; qu'il nous console du passé et qu'il nous donne foi dans l'avenir !... (Applaudissements prolongés.)

Néanmoins nous ne sommes pas responsables, celle glorieuse révolution, des misères de la politique actuelle... (Non ! non !) On est arrivé au spectacle honteux qui afflige nos yeux, non pas en gouvernant selon notre révolution, mais en gouvernant contre elle... (Bravo ! bravo !), en mentant à tous ses principes... (Où ! oui ! — Très bien ! très bien !), en déviant de toutes les conditions qu'elle avait imposées... (Nouveaux applaudissements.) Y a-t-il aujourd'hui des incrédules ?

De toutes parts : Non ! non !

M. ODILON BARROT : Y a-t-il quelqu'un de bonne foi, à quelque opinion qu'il appartienne, qui n'ouvre enfin les yeux sur les conséquences de ce système que nous combattons depuis dix-sept années ? Les scandales sont-ils assez grands ?

Voix unanimes : Oui ! oui !

M. ODILON BARROT : Le désordre moral qui menace cette société d'une dissolution entière se manifeste-t-il par des exemples assez éclatants ? (Adhésion générale.)

Ah ! il est temps, comme on le disait tout à l'heure, il est temps d'y porter remède. (Nouvel et vif assentiment.) Attendons-nous que cette gangrène, qui, Dieu merci, n'est encore qu'à la surface... (applaudissements), ait pénétré jusqu'au cœur et aux entrailles du corps social ? (Bravo ! bravo !)

Non ! j'en atteste cette grande et solennelle manifestation, le sentiment universel dont vous êtes ici la haute et éclatante expression, la réaction d'honnêteté a commencé. Tout se lie dans l'ordre moral et politique, comme tout s'enchaîne dans l'ordre matériel. C'est parce que le gouvernement de juillet n'a pas compris cette révolution dont il sortait, c'est parce qu'il n'a pas eu confiance dans le peuple qui avait fait cette révolution, c'est parce qu'il a recherché la triste gloire d'en triompher aux yeux de l'étranger... Voix unanimes : Oui ! — Bravo ! bravo !

M. ODILON BARROT : C'est pour cela qu'il a été jeté, dès son origine dans la triste voie où il est engagé. (Mouvement général d'adhésion.) Il n'y a que deux moyens de gouverner les hommes, ou par les sentiments généreux, ou par les sentiments égoïstes. Le gouvernement a fait son choix ; il s'est adressé aux cordes basses du cœur humain. Mais pour appuyer et alimenter un tel système, ce n'était pas trop de jeter en pâture à l'égoïsme toute la fortune de la France. (Applaudissements.) En vain la Providence avait répandu sur nous tous ses bienfaits, on a jeté un défi à la Providence... (Très bien ! très bien !) On a gaspillé ses présents ; on l'exécute cruellement aujourd'hui. (Vive approbation.)

Messieurs, les atteintes portées à la liberté peuvent se réparer. La France a déjà traversé de difficiles et dangereuses épreuves ; elle en a triomphé ! Un seul jour de victoire de l'opinion publique peut emporter toutes les mesures rétrogrades et liberticides dont on a chargé le pays... Voix nombreuses : C'est notre espoir !

M. ODILON BARROT : Mais les atteintes aux mœurs publiques, mais la démoralisation publique, mais le mépris des pouvoirs, mais la déconsidération des classes aisées, mais la défiance entre les classes de citoyens, tout cela est un mal profond, et je le crains, irréparable.

Cependant, ayons foi dans notre pays : la corruption ne peut pas avoir de profonde racines dans ce pays. (Assentiment général.) Il est impossible qu'elle ait pénétré bien avant dans cette terre de loyauté et d'honneur !... (Longue et vive approbation.)

Et, d'ailleurs, soyons francs : le gouvernement n'est pas seul coupable. (C'est vrai ! c'est vrai !) Ne sommes-nous pas nos maîtres ? Quelle est la puissance étrangère et irrésistible qui pèse sur nous ?... Ce ne serait pas même une excuse... (Non ! non !), car des hommes libres et courageux lutteraient et briseraient cette puissance. (Bravo ! bravo !)

Électeurs, c'est à vous que je m'adresse ; faisons un retour sur nous-mêmes ; n'allons pas nous en prendre stupidement à des causes qui ne sont pas les vraies. Le mal est en nous ; le mal est dans l'indifférence politique. (Adhésion.)

Le mal est dans nos mœurs publiques, dans cet éloignement que nous avons instinctivement, et par nos vieilles habitudes de monarchie, à satisfaire aux vraies conditions de la liberté !... (Applaudissements.)

Ce n'est pas dans l'isolement qu'on peut satisfaire à ces conditions-là ; c'est par la vie en commun ; c'est en n'épargnant aucun sacrifice pour le triomphe de ses opinions ; c'est en mettant au-dessus de tout et l'amour de la patrie et le respect de la conscience. (Bravo ! bravo !)

La France est encore maîtresse de sa destinée !...

Voix nombreuses : Ses enfants le prouveront !

M. ODILON BARROT : Et tout découragement, comme toute colère insensée, lui serait une injure... (Assentiment.)

Qu'il me soit donc permis, évoquant les souvenirs de notre révolution de 1830, de cette nouvelle et, je l'espère, définitive consécration de la souveraineté nationale, m'inspirant du sentiment qui nous animait tous alors, qui faisait de la France un seul corps, une seule âme, de m'écrier : Oui ! à la révolution de juillet !...

Voix unanimes : Oui ! oui ! à la révolution de juillet !

M. ODILON BARROT : Puisse son glorieux drapeau nous rallier tous, faire cesser toutes les divisions puériles de personnes et de mots qui nous affaiblissent en face de l'ennemi commun ! et puisse la France, sous ce glorieux drapeau, refaire ce qu'elle a manqué en 1830... (triple salve d'applaudissements), consolider à jamais sa liberté politique, entrer dans la voie du gouvernement représentatif sincère et sérieux... (Bravo ! bravo !)

A la révolution de juillet, à ce qu'elle a fondé, mais aussi à ce qu'elle a voulu donner de liberté, de grandeur et de moralité à notre pays !... (Sensation vive et prolongée.)

LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Pagnerre, secrétaire du comité central.

M. PAGNERRE : A la réforme électorale et parlementaire !

L'élection, c'est-à-dire le choix des citoyens auxquels les pays libres confient la mission de faire les lois et de gouverner, est l'application immédiate, la réalisation pratique du principe de la souveraineté nationale.

Ce principe n'est une vérité que si le produit de l'élection, expression incontestable de la majorité, représente véritablement les sentiments, les intérêts et les opinions de la nation tout entière.

La loi d'élection qui méconnaît ces conditions essentielles est une première violation de la souveraineté nationale. (C'est vrai !)

L'institution électorale de 1831 répond-elle à ces règles fondamentales du gouvernement représentatif ? Qui oserait l'affirmer ? Repoussée à son origine, par les uns au nom du droit pur, par les autres au nom du progrès, elle est aujourd'hui condamnée par tous les hommes intelligents et honnêtes, au nom de l'expérience. L'arbre a porté son fruit, et ce fruit s'appelle d'un nom qui retentit du sommet à la base de notre organisation politique... **LA CORRUPTION !** (Bravo ! bravo !)

Mais, ainsi que l'a dit ailleurs l'éloquent patriote que nous venons d'entendre, la lumière se fait ; corrupteurs et corrompus, après de honteuses alliances, se font une guerre honteuse ; ils escomptent les révélations comme ils ont escompté les consciences (Bravo ! bravo !) : les complices dénoncent les coupables. (Vifs applaudissements.)

Où ! la lumière se fait ; mais la justice se fera-t-elle ? (Non ! non ! c'est bien ça !) Dans l'effroyable désordre qui a tout envahi, où est l'autorité assez puissante, la main assez sûre, pour rechercher tous les crimes, atteindre tous les criminels ?

Quand l'immense majorité de la nation s'indignait, n'avons-nous pas vu une autre majorité se déclarer satisfaite ? (Très bien ! très bien !)

Adressons-nous donc à la majorité de la nation ; employons tous les moyens réguliers que la loi nous donne : ils seront encore assez puissants si nous savons en user. Que nos efforts soient constants, vigoureux, opiniâtres ; qu'il n'y ait ni un jour de relâche, ni un jour de découragement ; ne désespérons jamais de l'avenir et de la liberté, et demandons sans cesse et partout la réforme électorale et parlementaire. (Bravo ! bravo !)

C'est le seul remède au mal, la seule digue à opposer au torrent bourbeux qui nous entraîne. C'est la seule voie qui conduise aux autres réformes. Les nobles et généreux efforts qui ont été faits se sont toujours brisés contre les muettes servilités du scrutin, et tant qu'il sera permis à un ministère d'organiser les dociles bataillons d'une majorité systématique, il n'y a rien à espérer. (Non ! non !)

C'est donc l'institution qui facilite de tels abus qu'il faut battre en brèche, car toute réforme est impossible si nous n'avons d'abord la réforme électorale et parlementaire. (C'est vrai ! c'est vrai !)

Joignez-vous donc à nous, vous qui vous inquiétez de la dilapidation des finances, vous qui vous indignez de la corruption adhérents et de l'abaissement au dehors, vous qui demandez la réforme postale, l'abolition du timbre des journaux, la conversion des rentes, la vérité du jury ; vous qui, gémissant sur le sort des classes laborieuses, réclamez la réduction de l'impôt sur le sel, la modification des octrois et des douanes ; vous tous enfin qui voulez une réforme quelconque, à quelque degré que ce soit, économique, commerciale, industrielle ou politique. (Très bien ! très bien !)

Ainsi se trouveront ralliées toutes les nuances de l'opposition. Pourquoi, en effet, chercherions-nous ce qui nous divise et non pas ce qui nous unit, ce qui nous sépare et non pas ce qui nous rapproche ? (Vifs applaudissements.)

Le drapeau de la réforme électorale et parlementaire peut être porté par tous, sans qu'aucun de nous ait rien à désavouer de ses principes, car la réforme est également un moyen et un but, le commencement ou la fin des espérances. En invoquant la réforme, on ne demande aucun sacrifice d'opinion, on n'interdit aucune réserve. (C'est cela ! c'est cela !) Nous prenons un drapeau commun à l'ombre duquel peuvent se déployer tous les autres drapeaux. (Bravo ! bravo !) Ceux même qui poursuivent des triomphes isolés n'y peuvent arriver qu'en s'associant au triomphe général.

Parce que nous, nous voudrions une réforme radicale, devons-nous dire, même après dix-sept ans de permanents efforts : Tout ou rien ? Ne savons-nous pas que la loi d'élection, selon qu'elle se resserre ou s'élargit, va du côté du despotisme ou du côté de la liberté ? (Très bien !) Nos devoirs ne sont-ils pas suffisamment compris dans cette maxime : « Dire tout ce qui est vrai, demander tout ce qui est possible » ? (Où ! oui ! — Très bien ! très bien !)

Or, la réforme électorale et parlementaire elle-même est-elle possible ? Ne déguisons rien. Ceux qui sont nés de l'abus frapperont-ils l'abus ? Les produits gangrenés de la corruption détruiront-ils la corruption ? Les vendus chasseront-ils les marchands du temple ? (Sensation vive et prolongée.)

Voix nombreuses : Non ! non ! ils ne le feront pas !

M. PAGNERRE : Et moi je vous dis oui. Ils y seront contraints lorsque la nation ordonnera ! (Bravo ! bravo !)

Mais il ne faut pas que la nation sommeille ; c'est à vous, députés et journalistes patriotes, à vous, électeurs de toutes les nuances de l'opposition, à prendre l'initiative. Réveillons l'esprit public ; rallions les salutaires émotions de la vie politique ; appelons autour de nous les hommes de bonne volonté, les citoyens exclus de cette enceinte étroite qu'on appelle le pays légal, et que nous voulons agrandir pour les y faire entrer. Qu'ils ne disent plus que, déshérités de tous droits politiques, la politique ne les regarde pas. Qu'ils se persuadent qu'il y a pour eux d'autres ressources que la ressource extrême des révolutions. (Très bien ! très bien !)

Et vous, électeurs, ne croyez pas avoir accompli entièrement votre devoir lorsque vous avez déposé dans l'urne un vote silencieux : donner un mandat, ce n'est pas abdiquer. Le régime représentatif, ce n'est pas seulement la tribune et la presse, ces deux grandes voix de la pensée humaine ; c'est encore la participation active du pays dans toutes les questions d'intérêt et de morale ; c'est son intervention incessante dans les conseils de la commune, de l'arrondissement, du département et de la nation ; c'est le mouvement, c'est l'agitation (Où ! où !), régulière mais énergique, pacifique mais résolue. La condition de la liberté, c'est le travail (Très bien ! — C'est vrai !), et, comme l'a dit un grand publiciste, « les constitutions ne sont pas des tentes pour le sommeil. » (Bravos prolongés.)

Travaillons donc ! Que notre réunion, consacrée par la présence de cette courageuse minorité parlementaire qui vient de lutter, qui luttera encore, qui luttera toujours pour la réforme, devienne le signal de manifestations semblables sur tous les points de la France. Que partout s'organisent les comités, que partout se régularise le travail du patriotisme. (Très bien ! très bien !) A un parti qui, sous prétexte de conserver, a fait tomber le gouvernement dans le désordre et l'anarchie, opposons l'exemple de l'union, de l'ordre et de la discipline. (Où ! où !)

La réforme électorale et parlementaire n'est plus combattue que par des intérêts et non par des principes. Elle n'a plus d'adversaires, elle n'a que des ennemis. (Très bien ! très bien !) Mais quelle sera leur force contre la volonté ferme de la majorité électorale ? Qui, parmi eux, aura la voix assez puissante pour étouffer la grande voix des pétitions, qui, toujours grossissant, fera sans cesse retentir ces mots à la porte du palais législatif : « **LA NATION LE VEUT !** » (Longs et chaleureux applaudissements.)

LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Duvergier de Hauranne, député.

M. DUVERGIER DE HAURANNE : Le comité central de Paris a pensé que l'honneur de répondre au toast de la réforme électorale pouvait appartenir au député qui, avec peu de succès, mais avec beaucoup de zèle (Bravo !), pendant le cours de la session actuelle, saisi la chambre de cette question importante. Bien que plusieurs de mes collègues, ici présents, eussent des titres antérieurs et supérieurs aux miens, je n'ai point décliné cet honneur, parce que j'y trouvais une occasion naturelle d'exprimer mon opinion et de renouveler ici les engagements que j'ai déjà pris ailleurs. (Applaudissements.) Je l'avoue sincèrement, je suis de ceux qui, même dans l'opposition, ont résisté longtemps à tout projet de réforme électorale. J'avais pris part aux dernières luttes de la Restauration et je me souvenais qu'à cette époque, malgré les efforts des classes privilégiées, malgré la pression de l'Europe absolutiste, malgré le double vote, un corps électoral de cent mille électeurs tout au plus avait su défendre avec énergie, avec persévérance, les grands principes de 89, et faire triompher le gouvernement représentatif. (Bravo !) Je ne pouvais imaginer que, deux fois plus nombreux et dégagés du double vote, ce corps électoral fût capable de manquer à sa noble mission et d'abandonner les principes pour lesquels il avait si violemment combattu. (Sensation.) Sans regarder la loi électorale comme parfaite ou déficiente, il ne me semblait donc pas, dans l'intérêt même du gouvernement représentatif, que le moment d'y toucher fût venu.

Malheureusement (je le confesse en toute humilité), je n'avais pas assez calculé quels sont les entraînements de la victoire, les séductions de la puissance, et combien les idées changent avec les positions. (Rires et applaudissements.) Je n'avais pas non plus tenu compte suffisant des moyens innombrables et formidables que la centralisation met entre les mains d'un pouvoir astucieux et corrompue. (Applaudissements prolongés.) A ma grande surprise, à mon vif regret, j'ai donc vu l'esprit politique s'éteindre dans la plupart des collèges électoraux et faire place à l'esprit de calcul et de trafic. (C'est vrai !) J'ai vu une foule d'électeurs regarder le droit de suffrage

comme une propriété privée, et examiner, rechercher non plus quelle est l'opinion de leur député sur les affaires publiques, mais quels services personnels il peut leur rendre. (Très bien! — Bravo!) J'ai vu se former, s'établir ainsi entre le ministre et le député d'une part, entre le député et l'électeur de l'autre, une sorte de société en participation dont le budget fait les frais. (Vive approbation. — Bravos prolongés.)

Je me suis alors demandé si c'est pour un tel résultat que la France a fait une révolution en 1830 (Non! non!), et si le gouvernement représentatif peut exister sans des élections libres, pures, politiques. (Non! non!) Je me suis demandé s'il n'y a pas une étrange inconséquence à parler, à écrire sans cesse en faveur du gouvernement représentatif, sans rien faire, sans rien tenter au moins pour l'arracher à la maladie qui le mine et le consume. (Très bien!) Je me suis demandé enfin si la loi de 1831 est étrangère à cette maladie, et si des dispositions qui permettent, qui protègent, qui favorisent tant d'abus, ne reçoivent pas quelques vices secrets, quelques vices radicaux auxquels il importe de porter un prompt remède. (Oui! oui!) Une fois toutes ces questions posées, il n'y avait pas deux manières de les résoudre. (Applaudissements.)

Voilà, Messieurs, par quel chemin je suis arrivé, par quel chemin d'autres sont arrivés comme moi à la conviction que la loi de 1831 est vicieuse et doit être réformée. C'est, je le répète, une conviction à laquelle, pour mon compte, j'ai long-temps résisté; mais plus elle a mis de temps à pénétrer dans mon esprit, plus elle y est aujourd'hui établie, enracinée, inébranlable. (Applaudissements.) Les opinions qu'on adopte légèrement et sur parole s'en vont souvent aussi vite qu'elles sont venues. (C'est vrai!) Celles qui sont le fruit de l'expérience, le résultat de la réflexion, ont en général quelque chose de plus solide, de plus durable. (Bravo!) Mon opinion sur la réforme électorale est le fruit de l'expérience, le résultat de la réflexion, et c'est ce qui garantit que je ne l'abandonnerai pas facilement. (Bravo!)

Vous comprenez que ce n'est ni le temps ni le lieu de comparer entre elles les diverses formules de réforme électorale, et d'examiner d'une part ce qui est bon en soi, de l'autre ce qui est possible. La réserve que garde à cet égard l'excellente pétition de votre comité me paraît sage, convenable, politique, et je m'y associe cordialement. (Nous aussi!) La loi de 1831, telle que nous la connaissons, est-elle propre à assurer à la France la représentation vraie, sincère, complète de ses droits, de ses opinions, de ses intérêts généraux? (C'est cela!) Voilà la première question qui se présente; sur cette question nos convictions sont unanimes. (Oui! oui!)

Pour ne toucher qu'un point tout spécial, est-il quelqu'un ici à qui il paraisse juste et raisonnable que le premier département de la France, le centre de la civilisation européenne, avec ses 1400 mille habitants, avec les 134 millions de contributions qu'il verse au trésor chaque année, avec ses 47 mille électeurs, n'ait que 15 députés, à peu près 1 par 4,200 électeurs; tandis qu'ailleurs, là où certes l'intelligence politique est moindre, le nombre proportionnel des députés est dix fois plus considérable? (Non! non!) C'est là une de ces injustices, une de ces inégalités qu'il est impossible de ne point réparer une fois qu'on les a reconnues. (Applaudissements.)

Mais, messieurs, sachez-le bien, si vous ne voulez pas que nos efforts dans la chambre soient éternellement impuissants, il faut que vous nous veniez en aide. (Nous vous aiderons! — Bravo!) On nous reproche quelquefois de ne pas montrer assez de fermeté, assez d'énergie, assez de persévérance; qu'il nous soit permis de renvoyer le reproche à beaucoup de ceux qui nous l'adressent; qu'il nous soit permis de leur rappeler, avec l'honorable secrétaire du comité central, que, dans les pays libres, tout n'est pas fini pour les électeurs, pour les simples citoyens, le jour où les députés sont nommés. (C'est vrai! — Approbation prolongée.) Voyez ce qui s'est passé dans la discussion sur la réforme électorale. Le grand argument de M. Guizot, de M. Duchâtel, n'était-ce pas que le pays est indifférent à la réforme? Nous croyons que cela n'est pas vrai (Non! non!), et que, chaque jour, l'utilité, la nécessité, en sont mieux senties et démontrées. (Oui! oui!) Mais, comment en donner la preuve, tant que le pays reste muet et impassible? (C'est vrai!) Si, l'an prochain, ce prétexte n'est enlevé à MM. Guizot et Duchâtel, ne doutez pas qu'ils ne s'en servent encore avec avantage, avec succès. (C'est vrai!)

Ceux qui partagent notre avis ont donc leur devoir à remplir, comme nous avons le nôtre. Il ne suffit pas qu'ils nous approuvent en silence, et qu'ils fassent au coin du feu, en lisant le journal (hilarité générale), des vœux stériles pour la réforme. (Bravo!) Il faut qu'ils expriment hautement, clairement, énergiquement leur avis, et qu'ils nous mettent en mesure de réfuter, non par de simples assertions, mais par des faits positifs, l'argument de MM. Guizot et Duchâtel. (Oui! oui!) Il est une devise qui nous avait ralliés tous, vers la fin de la Restauration, et à laquelle surtout nous avons dû nos succès: « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Croyez que cette devise n'est pas aujourd'hui moins vraie, et qu'elle ne sera pas moins efficace. (Applaudissements.)

Quand, d'ailleurs, je vois ici réunies toutes les fractions, toutes les nuances de l'opposition libérale, ma pensée se reporte naturellement, nécessairement, à vingt années en arrière, à cette glorieuse époque de 1827 dont je parlais tout à l'heure. (Mouvement prolongé.) Au commencement de la Restauration, les amis des institutions libérales s'étaient aussi divisés en trois partis. Tout en déplorant son origine, les uns savaient gré à la Restauration d'avoir, bien que de fort mauvaise grâce, rendu le gouvernement représentatif à la France, et, malgré ses torts, malgré ses fautes, ils la soutenaient contre ses adversaires de toute sorte. Les autres apercevaient déjà ses déplorables tendances, ses funestes desseins, et la combattaient par les voies légales et parlementaires. (Ils avaient raison!) Un troisième parti enfin, plus jeune, plus ardent, plus impatient, s'efforçait de la renverser au moyen des sociétés secrètes et de l'insurrection. Cependant le temps marcha, et il arriva deux choses: d'une part, après quelques tentatives infructueuses, le parti le plus ardent comprit que les révolutions violentes sont la dernière ressource, la ressource extrême des peuples opprimés, et que la lutte légale est celle où l'esprit public se retrempe réellement et se fortifie. (Oui! oui!); d'une autre part, la Restauration, affranchie des inquiétudes qu'elle avait conçues, jeta le masque, proclama hautement les principes de la contre-révolution, et forga les plus honnêtes, les plus modérés, les plus éclairés de ses partisans à se retirer d'elle et à lui refuser leur concours. Il résulta de là que, sans concert préalable, et par la seule force des choses, les trois partis se rencontrèrent sur un terrain commun et arborèrent ensemble le drapeau de la résistance légale. (Très bien!) Ce jour-là, le parti libéral fut reconstitué, et la liberté fut sauvée. (Applaudissements.)

Est-il besoin de prouver que vingt ans après la même situation se reproduit avec les mêmes dangers, avec les mêmes devoirs? (Oui! oui!) Assurément, entre le gouvernement des dernières années de la Restauration et le gouvernement actuel, il y a des différences profondes, et que je suis loin de méconnaître; mais il y a aussi des ressemblances qui frappent les yeux les moins clairvoyants. (Oui! oui!) Ce que détestaient par-dessus tout les ultras de la Restauration, c'est le gouvernement parlementaire, c'est le jury, c'est la presse. Croit-on que les ultras du nouveau régime détestent moins la presse, le jury, le gouvernement parlementaire? (Vif mouvement d'adhésion.) S'il est de bonnes âmes qui conservent quelques illusions à cet égard, je voudrais qu'elles pussent entendre ce que j'ai entendu récemment dans un des débats préparatoires de la chambre. Je me croyais revenu, non pas à 1827, mais à 1824, au plus fort de la réaction contre-révolutionnaire. (Mouvement.) J'ai le droit de le dire, ici, sans indiscrétion, car les journaux ont constaté que je l'ai dit au moment même, en présence des fonctionnaires élevés dont les sentiments, dont le langage me rappelaient ainsi les plus mauvais jours de la Restauration. (Applaudissements.)

Si l'on compare les ultras des deux régimes, il faut d'ailleurs reconnaître que l'avantage est loin de rester aux ultras du régime actuel. (Rires prolongés. — C'est vrai!) Les ultras de la Restauration appartenaient, pour la plupart, à des familles que la révolution avait rudement frappées dans leurs personnes, dans leurs biens, et pouvaient, sans qu'on s'en étonnât beaucoup, lui garder un peu rancune. (Rires.) C'est au contraire la révolution qui a fait ce qu'ils sont les ultras du nouveau régime (applaudissements), à tous les degrés et dans toutes les positions. (Bravos prolongés. — Longue interruption.) Quand, avec une ingratitude sans exemple, ils foulent aux pieds les principes de la révolution, ils sont cent fois moins excusables, cent fois plus coupables que leurs prédécesseurs. (C'est vrai! — Bravo!)

Je sais qu'ils s'y prennent autrement (on rit); la leçon de 1830 a profité, et l'on ne recommence pas deux fois en vingt ans les mêmes folies. La Restauration, pour arriver à son but, aimait à prendre les grandes routes et à faire beaucoup de tapage (hilarité; vive approbation); le pouvoir actuel, plus modeste, recherche les sentiers détournés et chemine à petit bruit.

(Très bien!) En d'autres termes, ce que la Restauration voulait faire par les menaces, par la force, le pouvoir actuel veut le faire par la ruse et par la corruption. (Applaudissements.) On ne brise plus les institutions, on les fausse (C'est vrai!); on ne viole plus les consciences, on les achète. (C'est vrai! très bien!) Pensez-vous que cela vaille mieux? (Non! non!) Je suis d'un avis tout contraire. Pour la liberté, le danger est le même, si ce n'est plus grand, et la moralité court risque d'y périr avec la liberté. (Très bien!) Ainsi, regardez-vous comme de purs accidents tous les désordres, tous les scandales qui viennent chaque jour porter la tristesse et l'effroi dans l'âme de tous les honnêtes gens? Non, Messieurs, tous ces désordres, tous ces scandales ne sont pas des accidents; c'est la conséquence nécessaire, inévitable de la politique perverse qui nous régit (applaudissements), de cette politique qui, trop faible pour asservir la France, s'efforce de la corrompre (Très bien!); c'est la conséquence de l'appel incessamment fait aux intérêts privés contre les intérêts généraux, aux passions cupides et basses contre les passions nobles et généreuses. (Applaudissements.) Déplorer, condamner les scandales, tout en maintenant le système, c'est injurier ces enfants qui s'en prennent à l'effet au lieu de s'en prendre à la cause; c'est prouver que l'on n'est pas sincère dans son blâme, ou que l'on n'a pas un grain de logique dans l'esprit. Tant que le système durera, les désordres, les scandales dureront et augmenteront. (Oui! oui!) Si cela n'est pas clair, il n'y a plus rien qui le soit au monde.

Cette situation, au reste, n'est point sans exemple, et l'Angleterre, il y a cent vingt ans, a vu quelque chose de semblable. L'Angleterre était alors gouvernée par un ministre plus habile et plus fier que nos ministres actuels, mais pas plus scrupuleux (Rires prolongés. — Très bien!), et qui rangeait aussi la corruption parmi les moyens nécessaires de gouvernement. (Bravo!) Heureusement, à côté, en face de ce ministre, il y avait des orateurs, des écrivains qui donnaient chaque jour l'éveil au pays, et qui lui montraient à quelle domination honteuse il semblait se résigner.

« Sans doute, répétaient-ils sans cesse dans leurs discours, dans leurs écrits, la tyrannie est odieuse quand elle marche à visage découvert, quand elle porte sur les droits du peuple une main audacieuse et violente. Mais il y a quelque chose de plus odieux encore, c'est la tyrannie hypocrite (bravos prolongés), la tyrannie qui se cache sous le masque constitutionnel, la tyrannie qui affecte de respecter les formes de la liberté pour mieux en détruire la substance. (Très bien!) En 1688, ajoutaient-ils, l'Angleterre a vaincu la tyrannie brutale; qu'elle se méfie de la tyrannie rusée (Applaudissements. — Oui, oui!), si elle ne veut pas perdre tout le fruit de ses efforts. »

Voilà, messieurs, comment parlaient, comment écrivaient, il y a cent vingt ans, du temps de Walpole, les meilleurs citoyens de l'Angleterre, ceux qui étaient le plus dévoués à l'établissement de 1688. Pourquoi, nos intentions étant aussi loyales, notre langage serait-il moins hardi? On est trop disposé à confondre la modération dans les vœux et la faiblesse dans l'action; c'est une confusion déplorable et contre laquelle j'éprouve le besoin de protester. (Bravo!) Plus les opinions sont modérées, plus la conduite doit être ferme. Plus on a donné de gages à l'ordre, plus on a de devoirs envers la liberté. (Très bien!)

Signaler à un gouvernement les écueils sur lesquels il peut se briser, n'est-ce pas d'ailleurs le sauver au lieu de le perdre, le servir au lieu de lui nuire? Quoi qu'on ait fait pour assourdir, pour engourdir, pour amortir l'esprit de 89 et de 1830, cet esprit vit encore; malheur à ceux qui, le supposant mort, se croiraient désormais dispensés de compter avec lui! (Longs applaudissements.)

Je reviens, en finissant, à l'objet de cette réunion. Il ne s'agit de rien qui soit en dehors des lois, en dehors de la constitution. Il s'agit, par une réforme légale, constitutionnelle, pacifique, de restaurer les principes de la révolution de juillet, ces principes qui viennent d'être si éloquemment revendiqués par mon ami M. Barrot. (Bravo!) Il s'agit d'arracher ainsi la France à l'exploitation systématique dont elle est la victime trop patiente. (Applaudissements.) Nous le pouvons si nous le voulons tous avec persévérance, avec accord, sans récriminer sur le passé, sans anticiper sur l'avenir. (Très bien!) Cela est impossible si nous nous jetons sans cesse à la tête nos antécédents divers et nos prévisions différentes. (Très bien!) Vous connaissez l'histoire de ces deux époux qui, le jour même de leur mariage, se prirent de querelle et se brouillèrent parce que l'un voulait que le premier fils à naître de leur union fût soldat, et l'autre qu'il fût homme d'église. (Rires prolongés.) La conséquence, c'est qu'ils vécurent séparés, et que le fils, sujet innocent de la querelle, ne vint jamais au monde. (On rit. — Applaudissements.) Avant de nous quereller sur ce que nous ferons de notre fils, attendons qu'il soit né et qu'il ait un peu grandi. (Très bien!)

Pour ma part, à travers toutes les vicissitudes politiques, il est une idée que je n'ai cessé de poursuivre avec fermeté, avec ardeur, je dirai presque avec acharnement: c'est l'idée du gouvernement parlementaire. Or, à mon sens, ce gouvernement est perdu en France si la loi de 1831 n'est pas sérieusement modifiée. (C'est vrai! c'est vrai!) C'est cette triste conviction qui aux partisans anciens de la réforme a réuni et doit réunir chaque jour de nouveaux partisans. Je saurai prouver, en ce qui me concerne, que les derniers venus sur ce terrain ne sont pas les moins résolus (applaudissements), et que leurs adversaires les calomnient quand ils attribuent leur conduite récente à je ne sais quelle misérable tactique. En deux mots, je veux la réforme parce que je ne veux à aucun titre et sous aucune forme le gouvernement personnel. (Longs applaudissements.) C'est une raison, ce me semble, qui en vaut bien une autre. (Oui! oui! — Bravo!)

Je vous remercie, Messieurs, de la bienveillance avec laquelle vous m'avez accueilli. J'y vois un peu une récompense et beaucoup un encouragement. (Bravos prolongés. — Vive sensation.)

(La suite à un prochain numéro.)

Afrique française.

PHILIPPEVILLE, le 6 juillet 1847. — Le 19^e léger, qui depuis cinq ans était à Sétif, vient d'entrer à Philippeville.

A peine arrivé, il a débuté par une triste mais imposante cérémonie.

Le colonel de Chasseloup-Laubat, à la tête de son corps d'officiers et des principaux habitants de la ville, portait au cimetière les restes de trois jeunes officiers, MM. de Drée, Pestiaux et Cordier, tués en chargeant à la baïonnette contre une vigoureuse attaque de nuit faite par les Arabes à vingt lieues de Collo.

Depuis cinq ans le 19^e léger compte vingt-cinq officiers tués ou blessés en Afrique.

La belle tenue, l'ordre, la discipline qui règnent dans ce régiment, ont fait une vive impression sur les habitants de Philippeville.

— On lit dans le *Courrier de Philippeville* du 5 juillet : « Le 1^{er} de ce mois, M. le lieutenant-général Bedeau est rentré à Constantine avec sa colonne d'expédition. »

Il était arrivé à Collo le 26 juin, après un combat acharné livré à une tribu qui, faisant acte de soumission, avait attaqué la nuit un poste de 600 hommes campé à quelque distance de la colonne.

» Avant de quitter Collo, M. le général Bedeau a reçu la soumission des chefs indigènes des tribus environnantes, et a exigé d'eux le châtiment de la tribu rebelle.

» Le 25 juin, le *Caméléon* avait amené ici, de Collo, 61 blessés du 19^e et du 43^e. Parti le lendemain pour la même ville, il a ramené, le 30, 173 blessés ou malades des mêmes corps. Ce bâtiment part le 5 pour Gigelli, où il porte un bataillon du 19^e; il ramènera celui du 43^e qui s'y trouve en garnison et qui partira pour Constantine.

» Un bataillon du 19^e, venant de Constantine, a fait son entrée à Philippeville le 1^{er} juin dans la journée; les deux autres bataillons sont arrivés le lendemain au soir.

» Dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet courant, plusieurs faucheurs s'étaient couchés autour d'une meule de foin élevée sur la propriété de M. Guichard, maire du village Valée, et à environ un kilomètre de cet endroit, lorsque vers minuit, ils furent éveillés par une vive fusillade dirigée contre eux. La dame Robert, frappée de cinq coups de feu, expira aussitôt; son mari fut blessé ainsi qu'un autre colon dont nous ignorons le nom.

» Les imprudents dormeurs, réveillés si brusquement, s'armèrent de leurs faux, et, ayant aperçu les Arabes meurtriers, les poursuivirent jusqu'auprès de la ferme de M. Borrot; mais, arrivés là, ils les perdirent de vue. »

— Une lettre particulière d'Alger du 5 juillet contient les lignes suivantes : « Dans la nuit du 3 au 4, on a opéré, dans un magasin, une saisie d'une assez grande quantité d'armes de toute espèce, de la poudre et du salpêtre. A la suite de cette saisie, des arrestations ont eu lieu. Parmi les personnes arrêtées se trouvaient des Kabyles, des Maures et quelques Européens. »

» Cette affaire n'a pas été ébruitée, et l'on espère faire de nouvelles découvertes. Des gendarmes déguisés et des agents de police font des perquisitions dans la banlieue. »

Chronique.

Hier vendredi, 16 juillet, à quatre heures de l'après-midi, la malle-poste a écrasé un enfant de six ans sur le cours d'Herbouville. Les docteurs Gas et Bouchet, qui lui ont donné les premiers soins, pensent qu'il ne survivra pas à ses blessures. D'après les renseignements les plus exacts, il n'y aurait pas faute du postillon. L'enfant avait déjà traversé la route; lorsqu'il a aperçu la malle, la peur l'a fait rétrograder, et il est venu lui-même se jeter sous les pieds des chevaux.

— Plusieurs fontaines supplémentaires vont être prochainement construites à Saint-Etienne. Les tuyaux qui apporteront l'eau à ces fontaines recevront intérieurement la préparation à l'huile bouillante que nous devons au procédé découvert par M. l'ingénieur Gaymard, de Grenoble. C'est une bonne pensée que d'avoir appliqué ce procédé aux conduites d'eau en fonte que la nature particulière de nos eaux ne tarde pas à oxyder.

L'importante question des eaux avance à Saint-Etienne. L'administration pousse les études avec le zèle le plus louable. Un aide-ingénieur, arrivé depuis un mois dans notre ville, recherche les combinaisons au moyen desquelles les belles eaux qui nous arriveront du Grand-Bois pourraient être distribuées aux Stéphanois.

BULLETIN DES SOIES.

Nos marchés de soies présentent dans ce moment un singulier aspect : les soies nouvelles y arrivent en grande abondance, mais par petites parties. Les détenteurs étant pressés de réaliser, il y a dépréciation dans les prix et par suite point de cours établi.

« La marchandise est tellement abondante, nous écrivent nos correspondants de Joyeuse et d'Aubenas, que les yeux des acheteurs en sont éblouis. Les transactions s'opèrent à toutes cotes et suivant le mérite de l'article. »

« Joyeuse et à Aubenas, mercredi et samedi derniers, les ventes ont eu lieu aux prix suivants : Soies nouvelles sur fines, le 1/2 kilogr., 24 fr. 80 c. à 25 fr. 40 c. Soies ordinaires, depuis 17 fr. jusqu'à 25 fr., suivant le mérite. »

A Avignon, les affaires sont toujours très calmes, et les soies ordinaires ne trouvent aucun preneur.

A Marseille, pendant la semaine dernière, il y a eu un arrivage de soies Perse et Castravari; cependant il ne s'en est suivi aucune transaction importante.

12 balles Brousse.	44 — 46 — le 1/2 kilogr.
6 » Syrie.	41 — 42 50
2 » Géorgie.	4 50 —
4 » Perse.	43 — 45 50
2 » Morée.	20 — —

(Courrier de la Drôme.)

Nouvelles diverses.

Il vient d'être rendu, sur le rapport du ministre de la guerre, une ordonnance contenant de nouvelles dispositions concernant les concessions en Algérie. Voici sommairement ces nouvelles dispositions :

Les concessions d'une superficie de 23 hectares et au-dessous, à opérer sur le territoire des nouveaux centres de population régulièrement approuvés, sont autorisées par le gouverneur-général.

Celles d'une étendue supérieure à 23 hectares, mais inférieure à 100 hectares, à effectuer dans les conditions de situation qui viennent d'être indiquées, sont autorisées par le ministre de la guerre, sur l'avis du gouverneur-général, et du conseil supérieur d'administration, de même que celles de toute contenance au-dessous de 100 hectares à opérer en dehors du territoire des nouveaux centres de population.

Quant à celles d'une superficie de 100 hectares et au-dessus, soit qu'elles s'appliquent ou non au territoire des nouveaux centres de population, elles sont autorisées par ordonnances royales.

Toute concession, à l'exception de celles à opérer en exécution des dispositions prévues par les articles 18, 19, 23, 24, 25, 26 et 32 de l'ordonnance du 21 juillet 1846, soumet le concessionnaire à payer au domaine de l'Etat une rente annuelle et perpétuelle dont le chiffre est proportionné à l'importance de l'immeuble et des dépenses à y effectuer.

Toute concession d'une superficie de 100 hectares et au-dessus n'est accordée, sauf les exceptions indiquées précédemment, qu'à la condition de la réalisation par le concessionnaire, et avant son entrée en jouissance, d'un cautionnement calculé à raison de 10 f. par chacun des hectares concédés.

Ces cautionnements sont réalisables en numéraire ou en rentes sur l'Etat.

Ceux en numéraire sont versés au titre de la caisse des dépôts et consignations, et productifs d'intérêts à raison de 3 pour 100 par an, à compter du soixante-unième jour de leur réalisation.

Ceux en rentes sur l'Etat sont constitués à Paris, par les soins de l'agent judiciaire du trésor public, au ministère des finances.

— Le jeudi 22 juillet est le jour que l'on désigne comme devant être celui de la dissolution du parlement anglais. Nous sommes de plus en plus autorisés à croire que les élections seront favorables à lord Palmerston.

— Le *Moniteur* promulgue la loi sur les irrigations. Il contient aussi le rapport de M. le capitaine de vaisseau Lapière, commandant la station navale de l'Indo-Chine, adressé à M. le ministre de la marine, relativement à l'affaire de Tourane.

— Le *Moniteur* vient de publier les états comparatifs des recettes faussent les impôts et revenus indirects pendant le premier semestre de 1847 avec les recettes du même semestre des années 1843 et 1846. Il résulte de ces états qu'il y a eu dans les recettes du premier semestre de 1847 une diminution de 5,834,000 fr.

Nouvelles Etrangères.

ITALIE.

Voici des nouvelles de Rome du 1^{er} au 3 juillet, extraites de divers journaux allemands :

« On espère, écrit-on à la *Gazette d'Augsbourg*, que l'organisation de la garde urbaine et civique paraîtra ce soir 3 juillet. Ces jours derniers, il y a eu de nombreuses conférences des ministres, auxquelles avaient été appelées des personnes de toutes conditions. On a renoncé pour le moment à l'émancipation des juifs; ils resteront dans le Ghetto. »

— On lit dans le *Journal de Francfort* :
« Le mécontentement contre le cardinal Lambruschini et ses partisans vient d'éclater d'une manière grave. Hier au soir, 30 juin, vers dix heures, les cris de Mort à Lambruschini ! Mort à Bernetti ! Mort à Corboli ! Vive Pie IX ! retentirent dans les rues. »

Le gérant responsable, B. MURAT.

AVIS AUX CAPITALISTES.

SOCIÉTÉ DE L'UNION LYONNAISE, Port Saint-Clair, 20.

A dater du 15 juillet, la société de l'Union Lyonnaise recevra sans frais les titres au porteur des chemins de fer d'Orléans, de Rouen et d'Avignon à Marseille, contre des bons dans la forme ci-après :

« Bon pour actions au porteur du chemin de fer d'Orléans, de Rouen et d'Avignon à Marseille, de la liquidation qu'il désignera, à la charge par lui d'en faire la demande le 14 pour la liquidation du 15, ou l'avant-dernier jour du mois pour la liquidation de fin de mois. Cette demande sera consignée sur un registre que la Compagnie a établi à cet effet.
» Lyon, le (Signatures de deux administrateurs.)
» Le présent bon sera renouvelé à chaque paiement d'intérêts ou

de dividendes ; ces paiements auront lieu à la caisse de la Compagnie sans frais pour le propriétaire.

» La Compagnie ne s'engage pas à remettre les numéros des titres qu'elle aura reçus, et par conséquent ne garantit pas les chances du tirage pour les actions de Paris à Orléans.

» Ce bon n'est pas transmissible par voie d'endossement. »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 17 juillet.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.	»	»	1270	»	1271 25	1271 25
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Paris à Rouen.	»	»	962 50	962 50	963 75	963 75
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille	»	»	625 75	622 30	625 75	625 75
prime d. 10	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.	»	»	»	»	586 25	»
prime d. 10	»	»	»	»	592 50	»
Chemin du Nord	»	»	363	»	363 75	363
prime d. 10	»	»	»	»	370	368 75
Paris à Lyon	»	»	450	450	427 50	450
prime d. 10	»	»	»	»	455 75	»
Mines de la Loire.	»	»	607 30	»	608 75	608 75
prime d. 10	»	»	»	»	611 25	»



Bourse de Paris du 15 juillet 1847.

Encore une bourse nulle. Pas d'affaires avant l'ouverture. Le 5 était à 77 70, et il a ouvert au parquet à ce prix. Il est resté absolument stationnaire, avec cette seule exception qu'au parquet il a été fait un moment à 77 60, tandis que dans la coulisse le plus bas cours a été 77 67 1/2. Il a fermé au parquet à 77 65, et dans la coulisse à 77 70. Affaires très calmes ; les fonds anglais en hausse de 1/4 0/0.

Trois pour cent	77 45	CHEMINS DE FER.	Saint-Germain	»
Quatre pour cent	101 10		Versailles (rive droite).	»
Quatre et demi pour cent.	»		Versailles (rive gauche).	205
Cinq pour cent	118 55		Paris à Orléans	1272 30
Emprunt de 1844	»		Paris à Rouen	957 50
Trois pour cent belge	»		Rouen au Havre	»
Quatre 1/2 p. cent belge	961 8		Avignon à Marseille	627 50
Cinq pour cent belge	100 1/4		Strasbourg à Bâle	185 75
Récépissés Rothschild	105 75		Orléans à Vierzon	»
Cinq pour cent romain	»		Orléans à Bordeaux	480
Trois pour cent espagnol.	524 1/2		Chemin du Nord	588 75
Banque de France	5225		Paris à Strasbourg	422 30
Banque belge	»		Tours à Nantes	400
Caisse Lafitte	1160		Paris à Lyon	427 50
Comptoir Ganneron	1105		Lyon à Avignon	»
Obligations de Paris	1255			

LYON. — Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulallerie, 49.

ADJUDICATION AUX ENCHÈRES,

En l'étude de M^e Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 15,

d'un Fonds de Café dit CAFÉ DE LA TERRASSE,

Situé à Lyon, rue Mercière, 68, et place de la Préfecture, exploité par le sieur Trarieux aîné.

ADJUDICATION AU MARDI 27 JUILLET 1847, A 10 HEURES DU MATIN.

Cet établissement, jouissant d'une clientèle nombreuse et d'une des positions les plus avantageuses, à raison surtout de l'ouverture de la rue Centrale, possède un matériel considérable et en très bon état, et notamment deux beaux billards avec tous leurs accessoires.

L'adjudication comprendra, outre tous les objets et agencements faisant partie du fonds, la clientèle et la subrogation au bail verbal des lieux où il s'exploite.

Elle a lieu en suite d'une ordonnance de référé rendue par M. le président du tribunal civil de Lyon le 24 juin 1847, enregistrée.

Les enchères seront reçues en l'étude et par le ministère de M^e Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n° 15, le mardi 27 juillet 1847, à dix heures du matin, au pardoessus de la somme de deux mille cinq cents francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges; ci. . . 2,500 f.

Dans le cas où il ne se présenterait pas d'enchérisseur devant le notaire, il sera procédé, immédiatement après la tentative d'adjudication en bloc, à la vente en détail des objets composant ledit fonds, par le ministère d'un commissaire-priseur, et dans les lieux mêmes où se trouvent lesdits objets.

S'adresser, pour renseignements et pour voir le cahier des charges de la vente, en l'étude dudit M^e Thiaffait, notaire. (4924)

Etude de M^e Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 15.

VENTE AUX ENCHÈRES,

le mardi 27 juillet 1847, à dix heures du matin, En l'étude dudit M^e Thiaffait, notaire,

DU FONDS DE CAFÉ DIT CAFÉ DE LA TERRASSE,

Situé à Lyon, rue Mercière, n. 68, et place de la Préfecture.

Il y aura subrogation au bail des lieux où s'exploite ledit café.

La vente aura lieu au pardoessus de la somme de deux mille cinq cents francs, outre les clauses et conditions du cahier des charges.

Dans le cas où il n'y aurait pas d'enchérisseurs, il sera procédé, immédiatement après la tentative de vente en bloc, à la vente en détail des objets composant le matériel du fonds.

S'adresser, pour les renseignements et pour voir le cahier des charges, en l'étude de M^e Thiaffait, notaire à Lyon. (4925)

Etude de M^e Darmès, notaire à Lyon, place du Petit-Change, 165.

VENTE AUX ENCHÈRES

volontaire et définitive

D'UNE JOLIE MAISON D'AGRÈMENT,

SITUÉE À ECULLY, HAMEAU DES PANQUETTES.

Le lundi 19 juillet 1847, à dix heures du matin, il sera procédé, dans l'étude et par le ministère de M^e Darmès, notaire, à la vente aux enchères d'une maison de construction élégante, située à Ecully, en face de la propriété de M. Royé-Vial, maire.

La maison est composée de 12 pièces parquetées, plafonnées, avec cheminées de marbre; la toiture est en ardoise, avec mansardes; le jardin a une étendue de 14 ares, garni d'une grande quantité d'arbres à fruits et d'agrément. Il existe des eaux de source intarissables.

Mise à prix. 15,000 fr.

Pour les renseignements et traiter à l'amiable avant le jour de l'adjudication, s'adresser à M^e Darmès, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété. (6304)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n. 23,

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ,

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES.

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acutité ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

PRIX : 5 FR. LE FLACON. (3570)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement *gratis*, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal (EXTRAIT DE SALSEPAREILLE ET POUDRE DIURÉTIQUE.) A la pharmacie BERTRAND, place Bellecour, 12, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7; à Toulon, rue Bonnefoi, 2; à Toulouse, rue de l'Orme-Sec; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (5444)

Etude de M^e Boiron, notaire aux Brotteaux, cours Bourbon, n. 2.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

UN TRÈS BEL ÉTABLISSEMENT D'UN PRODUIT AVANTAGEUX.

Connu sous le nom de JARDIN D'ÉTÉ,

Situé aux Brotteaux, entre l'avenue Duquesne et le chemin de ronde.

Le directeur du JARDIN D'ÉTÉ consentirait aussi, moyennant un versement de fonds, à prendre un associé.

Pour la somme à verser en cas d'association et le règlement des conditions en cas de vente, s'adresser audit M^e Boiron, notaire aux Brotteaux. (6091)

Etude de M^e Rostain, notaire, place des Terreaux, 1.

A VENDRE Jolie Propriété, à la Croix-Rousse, petite rue d'Enfer, n° 4, ayant une seconde issue sur la grande rue d'Enfer, composée de maison bourgeoise, habitation pour le cultivateur, écurie, fenil, jardin et autres dépendances; le tout d'un seul tènement clos et d'une superficie de cent cinquante-trois ares environ.

Cet immeuble, qui offre dans son état actuel une charmante maison de plaisance, joint à cet avantage la perspective prochaine d'une notable plus-value par sa situation sur le grand cours projeté, lequel convertirait les terrains en culture de cette localité en terrains propres à bâtir.

S'adresser audit M^e Rostain, notaire. (6762)

Etude de M^e Charvériat, notaire à Lyon, rue Clermont, n. 1.

A VENDRE OU A LOUER.

Une belle fabrique de papier et carton, en pleine activité, située à Saint-Germain-de-Béard, à cinq kilomètres de Nantua (Ain). Le cours d'eau qui fait mouvoir cette usine peut être utilisé pour toute espèce d'établissement.

S'adresser, pour les renseignements, audit M^e Charvériat, notaire. (6343)

MATERIAUX A VENDRE,

PROVENANT DE DÉMOLITIONS,

Consistant en pierres de taille de toute qualité et de toute dimension, pierres et dalles de choin, pierres dites *taillées de la jardinière*, crosses, dosserets et piliers massifs, portes en chêne et croisées avec ou sans volets, carreaux de Verdun.

S'adresser à M. Lacaux, maître maçon, quai Saint-Antoine, n. 33. (780)

A VENDRE. Un Clavecin anti-

que en parfait état. S'adresser chez M. Baruth, facteur de pianos, rue Saint-Côme, n° 2 bis. (2349)

A VENDRE. Cheval danois propre à la voiture bourgeoise, âgé de sept ans. — S'adresser au Manège-Robert, avenue de Noailles, aux Brotteaux. (2326)

A VENDRE à très bon marché. — Un

hangar, situé avenue des Martyrs, dans une bonne position. On céderait avec un long bail le terrain sur lequel il est situé, et qui est clos.

S'y adresser pour le voir, et pour traiter, chez M. Dubreuil, rue de l'Hôpital, 29. (793)

A CÉDER. Un petit Fonds de

papeterie dans Lyon. S'adresser rue Neuve, 40, au 2^e, de deux à quatre heures. (776)

A VENDRE Un fonds de confiserie-droguiste, à Villefranche, rue Royale, n. 223, porte d'Anse.

S'adresser à M. Nesme père, propriétaire, à Villefranche. (781)

A VENDRE pour cause de départ, joli fonds de lingerie et mercerie. — S'adresser à M. Comas, rue Confort, n. 4, au 2^e. (785)

A VENDRE Fonds de restaurant, cours Bourbon, n. 46. Cet établissement renferme tous les agréments possibles. On donnera à l'acquéreur toutes les facilités désirables pour les paiements. — S'y adresser. (2341)

A VENDRE Une jolie petite

maison composée de rez-de-chaussée, 1^{er} étage et grenier au-dessus, et jardin clos en partie, contenant dix-neuf ares, situés à Villeurbanne, route de Crémieux, près de l'église neuve et de la station des omnibus. — Prix : 6,000 f.

S'adresser à M^e Guillard, notaire à Villeurbanne. (807)

A VENDRE pour jouir de suite, une grande et jolie maison nouvellement restaurée, située au centre de la ville de la Tour-du-Pin (Isère), pouvant servir à une fabrique de soierie ou usine, grange, basse-cour et jardin dans lequel il y a une fontaine.

S'adresser, pour plus amples renseignements, aux héritiers de M. le marquis du Vivier, ou à M^e Lhosté, notaire à la Tour-du-Pin. (811)

AVIS. On donnera 10,000 f. à celui qui pourra repousser et épaissir les cheveux sur des têtes chauves. Cette Eau de Lob régénère la chevelure et la conserve jusqu'au tombeau.

Prix du flacon : 10 fr. ; demi-flacon, 5 fr.

Seul dépôt, aux mêmes prix, chez Parratte, coiffeur et marchand parfumeur, rue Saint-Dominique, 16, à Lyon. (778)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le public est prévenu que les bureaux et l'administration de la **Compagnie Lyonnaise contre l'Incendie et contre l'Explosion du Gaz** ont été transportés rue de Constantine, 1, quartier de la Boucherie des Terreaux. (2323)

AVIS. Il a été perdu mardi matin, 13 courant, une Montre en or avec sa chaîne et un Lorgnon à manche d'écaïlle, dans le trajet de l'hôtel de Provence aux embarcadères de la Compagnie générale et de la compagnie du *Srius*.

Rapporter ces objets quai de Retz, 39, à MM. Fayolle et C^e, chargés de remettre la récompense. (797)

DEMANDE D'ASSOCIÉ.

Un monsieur seul, ayant un commerce de rouennerie, indienne, etc., etc., très bien agencé et dans une superbe position, et ne pouvant contracter mariage, désire trouver une personne qui puisse verser de 2 à 4,000 f. pour l'associer à son industrie.

S'adresser, pour les renseignements, à la Buvette, rue des Prêtres, 28, port Sablet, à Lyon. (709)

IL A ÉTÉ PERDU

dans le trajet de la barrière de Trion à Fourvières, en passant par la montée de Loyasse et la rue du Juge de Paix, vendredi 16 juillet, à 8 heures du matin, une petite montre Lépine en or. La personne qui l'aurait trouvée est priée de la rendre à M. Berger, rue de Trion, 75, quartier Saint-Just.

Il y aura bonne récompense. (812)

ON DEMANDE à échanger des actions de gaz contre des actions de chemins de fer au cours. — Ecrire poste restante, à Lyon, à M. M. V. (810)

GAZ DE VENISE.

MM. les actionnaires de la Compagnie d'Eclairage par le Gaz de la ville de Venise sont prévenus que l'Assemblée générale voulue par les statuts aura lieu le samedi 31 juillet courant, à midi et demi, au bureau de transfert de la Compagnie, place Neuve-des-Carmes, 7, à l'entresol. (2330)

CHEMIN DE FER

DE MONTPELLIER A NIMES.

2^e TRIMESTRE DE 1847.

RECETTES.

Avril 77,149 f. 34 c.
Mai 82,369 39
Juin 74,872 80

234,361 53

Trimestre correspondant de 1846 212,848 25

Différence en faveur de l'exercice de 1847 21,513 28 (2329)

AVIS. Un homme de 35 ans désire trouver une place d'homme de peine ou de garçon de recette. Il fournirait un cautionnement.

S'adresser, pour les renseignements, chez M. Dubreuil, pharmacien, rue de l'Hôpital, 29. (808)

Un **Cautére**, un **Vésicatoire** bien entretenus sont des exutoires puissants contre beaucoup de maladies. Les taffetas, compresses, serre-bras, pois élastiques, etc., de LEPELDRIEL, faubourg Montmartre, 78, à Paris, sont adoptés par les médecins comme réunissant toutes les conditions nécessaires d'un bon pansement. Ces produits, qui portent le *timbre* et la *signature* LEPELDRIEL, se trouvent dans les pharmacies. (7402—8140)

SAINT-GALMIER.

La vogue toujours croissante des Eaux de Saint-Galmier attire à la source même, où les effets sont encore plus heureux, une grande quantité de malades et de visiteurs.

L'hôtel des Eaux-Minérales, situé au bout de la promenade, et tenu par M. BADOIT, fermier des Eaux, se recommande par sa bonne tenue.

On trouvera des Eaux de Saint-Galmier dans presque toutes les villes de France et dans beaucoup de villes de l'étranger.

Les prix en sont très modérés :

A Marseille, 50 centimes la bouteille.

A Constantinople, 60 centimes.

A Alger, 65 centimes.

A l'île Bourbon, 60 centimes.

A Toulon-sur-Mer, 50 centimes. 2317)